

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 15 septembre 2022

MOBILITÉ DOUCE

AVEC LA MÉTROPOLE, ESSAYER LEVELO+, C'EST L'ADOPTER !

Du 15 septembre au 31 décembre 2022, la Métropole propose aux habitants du territoire de profiter d'une offre d'essai de trois mois, sans aucun frais supplémentaire, pour essayer levelo+, son offre de location longue durée de vélo électrique.

En octobre 2020, la Métropole lançait son service de location longue durée de vélos électriques. Baptisé levelo+, ce service propose trois gammes de vélo électrique (classique, pliant et familial) pour une durée d'un an. La location est ouverte à toute personne résidant sur le territoire de la Métropole âgée de plus de 16 ans. **Une offre plébiscitée par les Métropolitains, avec près de 2000 personnes qui ont pu tester le service et se convertir à la mobilité à vélo pour leurs trajets du quotidien depuis le lancement du service. Un changement qui va s'amplifier puisque levelo+ enregistre une augmentation de 30% des demandes de location depuis l'année dernière !**

Cette année, du 15 septembre au 31 décembre, afin de tester levelo+ avant de l'adopter, la Métropole met en place une offre spéciale : **il est désormais possible de s'abonner pour essayer ce service pendant 3 mois avant de s'engager pour une année complète. À l'issue de la période d'essai, si votre vélo électrique vous convient, vous pouvez le conserver jusqu'à la fin du contrat de location. Dans le cas contraire, vous pouvez le restituer sans avoir à payer le montant restant de l'année ou une quelconque pénalité.** Une belle occasion pour changer ses habitudes de déplacement à moindre prix ! Détail de l'offre à l'adresse suivante :

www.leveloplus.com/post/essayer-lev%C3%A9lo-pendant-3-mois-c-est-l-adopter

Depuis Juin 2022, tous les abonnés annuels aux transports en commun de la Métropole (Pass intégral, Pass permanent Métropole, autres abonnements annuels payants...) bénéficient, par ailleurs, d'un tarif préférentiel sur l'offre levelo+ de **24 € par mois au lieu de 39 €**. En parallèle, il est possible de bénéficier **d'un remboursement de 50% de l'abonnement par son employeur** au titre de la prise en charge obligatoire du coût de l'abonnement transport ou service public de vélo en location longue durée. Détail de l'offre à l'adresse suivante :

<https://www.leveloplus.com/post/prise-en-charge-employeur-de-votre-location-de-v%C3%A9lo>

La Métropole souhaite doubler la part du vélo dans les déplacements du quotidien des Métropolitains d'ici à 2024. Afin de faciliter cette transition vers ce mode de déplacement doux, pas moins de 60 millions d'euros ont été investis sur cinq ans pour réaliser les 15 actions du Plan vélo métropolitain, en complément des 40 millions d'euros déjà engagés par le Département des Bouches-du-Rhône.